



ASIPE
Comité de direction

Préavis n° 2/2026

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :
Implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour.

Membres du Comité de direction responsable : Mmes Valérie HADORN & Sophie QUILLET.

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al. 1 ch. 10 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le projet de raccordement au chauffage à distance pour le bâtiment scolaire de l'ASIPE.

1. Préambule

Dans le cadre de la transition énergétique, le Comité de direction s'est fixé pour objectif de réduire, puis d'éliminer le recours aux énergies fossiles, en particulier le gaz naturel utilisé pour le chauffage.

À cet égard, la mise en place d'un chauffage à distance (CAD) par la société Payerne Énergies SA (PESA), majoritairement détenue par la Commune de Payerne, constitue une opportunité stratégique pour résoudre durablement la problématique de l'approvisionnement énergétique du bâtiment scolaire de DLT. Ce bâtiment, construit et mis en service en 2001, est actuellement raccordé au réseau de gaz. Les deux chaudières installées sont d'origine ; seuls les systèmes de régulation ont fait l'objet d'un remplacement en 2017.

Dès l'année 2026, le fournisseur des chaudières, Siemens, ne sera plus en mesure de garantir la disponibilité des pièces de rechange en cas de panne nécessitant ce type d'intervention. Cette situation engendre un risque accru pour la continuité de l'exploitation et la sécurité d'approvisionnement du site.

Il apparaît dès lors indispensable d'anticiper cette échéance et d'engager, à court terme, les travaux nécessaires afin d'assurer une solution de chauffage fiable, durable et conforme aux objectifs de la politique énergétique communale.

2. Contexte

Le bâtiment scolaire de l'ASIPE « Promenade Moderne » est relié au chauffage à distance (CAD) depuis l'été 2024. Le Conseil intercommunal avait validé le préavis n° 5/2024 relatif au raccordement de la Promenade Moderne au CAD, permettant ainsi la réalisation des travaux.

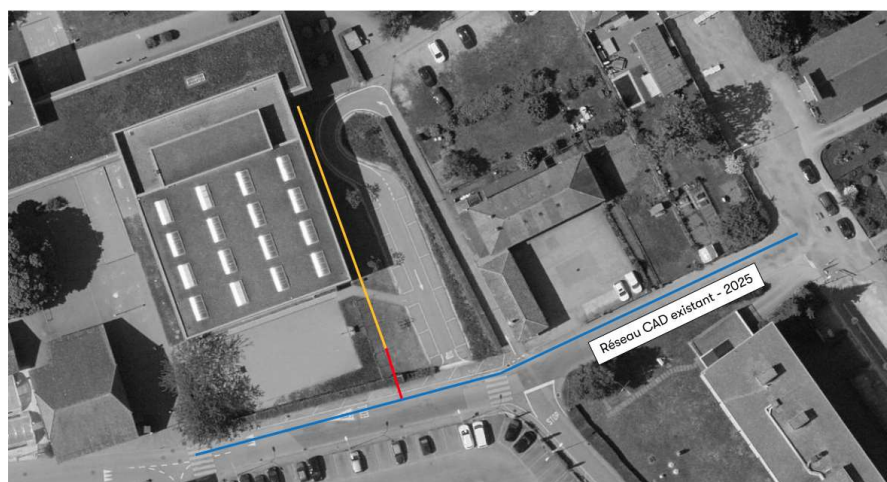
Par ailleurs, le bâtiment scolaire « Promenade du Parc », en service depuis août 2025, est également raccordé au CAD. Un contrat de raccordement au réseau thermique a été signé par le Comité de direction (CoDir) le 11 décembre 2023 pour le bâtiment de DLT. Conformément à l'article 11 du contrat, celui-ci entre en vigueur sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil intercommunal dans un délai fixé au 30 juin 2024.

Pour des raisons notamment financières et techniques, le CoDir avait décidé d'attendre un retour d'expérience de deux hivers avant de lancer le projet pour DLT. Un avenant au contrat, repoussant le délai d'entrée en vigueur au 30 juin 2026, a été signé par le CoDir le 28 janvier 2026. Cette démarche reste soumise à l'acceptation du Conseil intercommunal.

La production de chaleur est assurée par la société Énergies Broye-Vully (EBV) au moyen d'une centrale de chauffe. Celle-ci chauffe le liquide caloporteur à une température de départ comprise entre 80 °C et 95 °C. L'eau chaude circule ensuite dans le réseau primaire jusqu'aux bâtiments raccordés, lesquels sont équipés d'échangeurs de chaleur permettant de récupérer l'énergie thermique avant le retour du flux. La distribution de chaleur à l'intérieur des bâtiments (réseau secondaire) relève de la responsabilité du propriétaire. La régulation de la température du liquide caloporteur est donc assurée par le propriétaire, en fonction des besoins du bâtiment, avec des températures comprises entre 35 °C et 75 °C. Dans l'attente de la construction et de la mise en service de la centrale de chauffe, prévue courant 2027 en coordination avec la nouvelle STEP, la fourniture de chaleur est assurée par des mini-centrales alimentées au pellet, complétées par une chaudière à mazout en secours. Un système de secours (« back-up ») permet également de garantir l'approvisionnement en chaleur lors des pics de puissance.

Le contrat de chauffage à distance oblige Payerne Énergies SA (PESA) à fournir la chaleur conformément aux conditions contractuelles, indépendamment du caractère provisoire ou définitif de la source de production. Les contrats sont conclus jusqu'au 31 décembre 2050 et sont ensuite reconduits tacitement par périodes de cinq ans. Une résiliation peut être notifiée moyennant un délai d'une année. Un retour à une installation de chauffage propre apparaît toutefois très peu probable, la taxe unique de raccordement représentant un investissement conséquent. Cette taxe couvre l'ensemble des frais liés au raccordement des bâtiments. La taxe annuelle de puissance correspond aux coûts d'exploitation (maintenance, réparations, etc.) ainsi qu'aux besoins en puissance des bâtiments, de manière comparable à une installation au gaz. Bien que perçue annuellement, son montant est forfaitaire. Les coûts liés à la consommation effective de chaleur sont facturés en fonction des kilowattheures consommés, au tarif de 0,095 CHF/kWh.

Dans l'attente de la construction et de la mise en service de la centrale de chauffe, une chaudière



Travaux CAD réalisés au 31.08.2025 ———
Mise en attente actuelle ———
Travaux à réaliser en 2025 ———

mobile à pellets sera installée en bordure de la place des Tireurs à la Cible, sur le stade, conformément au plan mentionné ci-dessus. Le réseau de chauffage à distance a été installé en 2025 dans le sous-sol de la rue Derrière-la-Tour. Afin de réduire les coûts, compte tenu de la présence simultanée des entreprises et des machines sur le

chantier, une demande a été adressée au CoDir afin de prolonger le réseau jusqu'au pied du bâtiment

de DLT, avec une conduite en attente. Le CoDir a accepté cette demande lors de sa séance du 8 septembre 2025.

3. Financement

Si globalement le chauffage par le CAD est plus cher, il a l'avantage de la suppression des risques liés aux imprévus de la maintenance, du remplacement des installations, ainsi que à la volatilité des prix du combustible. L'aspect environnemental est amélioré dans la mesure de la réduction significative du CO₂ produit. Par exemple pour l'ensemble des bâtiments de La Promenade, ce sont 327 tonnes de CO₂ de moins qui sont émises dans l'atmosphère annuellement.

Energie	Derrière la Tour
Puissance souscrite	220 kW
Besoins en chaleur	391'450 kWh/an
Période de raccordement	Août 2026
Coûts de fonctionnement (prix 2026)	
Forfait annuel de puissance	28'014 CHF
Coûts annuels de l'énergie	45'880 CHF
Coûts totaux de fonctionnement	73'894 CHF
Coûts d'investissement du préavis	
Forfait de raccordement	88'000 CHF
Travaux secondaires (Romande Energie)	55'000 CHF
Travaux annexes (électricité, sanitaire, rhabillage)	15'000 CHF
Frais génie civil réalisés par la commune de Payerne	0 CHF
Divers et imprévus (arrondis)	2'000 CHF
Coûts totaux du préavis :	<u>160'000 CHF (TTC)</u>

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement des statuts de l'ASIPE, en prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit 160'000 CHF, montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions et participations à recevoir, estimées à ce jour à 18'000 CHF.

La durée de l'amortissement est prévue sur 10 ans, en conformité avec les nouvelles directives du canton en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre du plan des investissements 2021-2026, le projet avait été estimé à 150'000 CHF.

Frais annuels de fonctionnement :

Amortissement	10% de 160'000 CHF =	16'000 CHF
Intérêts	2.00% de 160'000 CHF =	3'200 CHF
Total :		<u>19'200 CHF</u>

Coûts d'exploitation (2026) et charges d'investissement sont de l'ordre de : 93'094 CHF

Sur la base des derniers comptes bouclés au moment de rédiger le présent préavis, le coût du chauffage à DLT en 2024 est composé ainsi :

- Consommation de gaz : 69'600 CHF
- Réparation chaudière : 113 CHF
- Ramonage : 1'486 CHF
- Entretiens divers : 1'444 CHF
- Total : 72'643 CHF**

Dès lors, sur la base des coûts indexés de 2026, l'écart entre le coût actuel du chauffage, estimé à 72'643 CHF, et le coût projeté avec un raccordement au chauffage à distance, évalué à 73'894 CHF, est pratiquement insignifiant, hors investissement. Il convient toutefois de relever que le prix du gaz constitue une variable déterminante, caractérisée par une forte volatilité et une sensibilité accrue au contexte géopolitique international.

Par ailleurs, le maintien d'un chauffage au gaz implique un risque financier important à moyen et long terme, notamment en raison de la nécessité de remplacer les chaudières tous les 25 à 30 ans. Une telle opération peut représenter un investissement total de plus d'une centaine de milliers de francs.

Enfin, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie¹ vise l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans le cas présent, l'octroi d'une dérogation permettant le maintien d'un chauffage au gaz ne serait pas envisageable. En effet, pour les installations mises en service dès 2020, le délai de transition est fixé à 20 ans. De plus, le bâtiment concerné dispose d'une possibilité de raccordement technique au chauffage à distance, ce qui exclut le maintien durable d'une solution fossile.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu	le préavis n° 2/ 2026 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'autoriser le Comité de direction à réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de DLT au chauffage à distance de Payerne Energies SA ;

Article 2 d'autoriser la Comité de direction à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de 160'000 CHF. Montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions.

¹ [Législation sur l'énergie | État de Vaud](#)

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 2 mars 2026.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi